

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JUILLET 2016**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 11 juillet 2016, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Jacques Madore, les conseillers suivants :

Benoit Roy	siège 1
Christine Riendeau	siège 2
Vincent Tremblay	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6
Vacant	siège 3

tous formant quorum sous la présidence du maire

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h et il souhaite la bienvenue à tout le monde ainsi qu'au nouvel élu de l'élection partielle du 10 juillet 2016 monsieur Marcel Blouin.

**2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

**Résolution 2016-07-127**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté en changeant le point 9 par Réparation des chemins d'asphalte et en laissant le point 14 «Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption du procès-verbal du 13 juin 2016;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement;**
6. **CDSM;**
7. **Report de la séance régulière du conseil municipal du 8 août 2016;**
8. **CCU :**
  - 8.1 **Dérogation mineure**
  - 8.2 **Changement du représentant du Conseil municipal**
  - 8.3 **Règlementation pour les gîtes**
9. **Réparation des chemins d'asphalte;**

10. **Avis de motion :**
  - 10.1 **Règlement afin de modifier le règlement 373-2011 concernant les nuisances;**
  - 10.2 **Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la municipalité de Saint-Malo**
11. **Paiement des comptes :**
  - 11.1 **Comptes payés**
  - 11.2 **Comptes à payer**
12. **Bordereau de correspondance;**
13. **Rapports :**
  - 13.1 **Maire**
  - 13.2 **Conseillers**
  - 13.3 **Directrice générale**
14. **Varia;**
15. **Évaluation de la rencontre;**
16. **Levée de la séance.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JUIN 2016**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucun-e citoyen-ne n'est présent-e à la séance.

**5. INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal par l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

**6. CDSM**

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal par l'agente de développement.

**7. REPORT DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AOÛT 2016**

**ATTENDU QUE** les séances régulières du conseil municipal ont été votées pour l'année 2016 à la résolution 2015-12-273;

**ATTENDU QUE** la directrice générale et secrétaire trésorière prend ses vacances du 25 juillet au 5 août 2016 inclusivement;

**ATTENDU QUE** la séance 8 août 2016 doit être reportée afin de permettre la préparation et l'envoi des documents;

**Résolution 2016-07-128**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,  
appuyé par le conseiller Robert Fontaine

**QUE** la séance régulière du mois d'août sera tenue lundi, le 15 août 2016 au lieu du 8 août 2016.

**QU'**un avis public sera émis pour en aviser les citoyen-ne-s.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **8. CCU**

### **8.1 Dérogation mineure**

**ATTENDU QUE** le Conseil consultatif d'urbanisme (CCU) s'est réuni le 27 juin 2016 afin de prendre connaissance du dossier pour émettre des recommandations au Conseil municipal sur la dérogation mineure de madame France Fortier et monsieur Patrice Houle;

**ATTENDU QUE** madame France Fortier et monsieur Patrice Houle veulent installer un bâtiment accessoire;

**ATTENDU QUE** la demande concerne le 123, rue Principale, lot 4B-3 et partie 4B-5 Rang 3 du cadastre d'Auckland;

**ATTENDU QU'** une dérogation mineure doit être demandée, car le règlement d'urbanisme l'article 5.3.1.4 spécifie que la distance minimale à respecter entre un bâtiment accessoire et un bâtiment principal est de 3 mètres;

**ATTENDU QUE** la distance possible au 123, rue Principale pour le bâtiment accessoire et le bâtiment principal est de 2 mètres;

**ATTENDU QUE** la grandeur du terrain ne permet pas de construire à une plus grande distance du bâtiment principal;

#### **Résolution 2016-07-129**

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,  
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) en faveur de la dérogation mineure demandée afin d'émettre le permis à madame France Fortier et monsieur Patrice Houle pour l'installation d'un bâtiment accessoire à 2 mètres du bâtiment principal au 123, rue Principale, lot 4B-3 et partie 4B-5 Rang 3 du cadastre d'Auckland.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **8.2 Changement du représentant du Conseil municipal**

**ATTENDU QUE** selon le règlement 281-2002 constituant le comité consultatif d'urbanisme (C. C. U.), la durée du mandat de chacun des membres est de deux ans;

**ATTENDU QUE** selon ce règlement, ce comité doit être composé de deux conseillers municipaux nommés par résolution;

**ATTENDU QUE** madame Christine Riendeau a remis sa démission de son poste de représentante du C. C. U.;

### **Résolution 2016-07-130**

il est proposé par le conseiller Benoit Roy,  
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

**DE** nommer le conseiller Marc Fontaine au poste vacant réservé au Conseil municipal dans le Comité consultatif d'urbanisme (C. C. U.).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **8.3 Règlementation pour les gîtes**

Des citoyens se sont présentés à la séance du 13 juin 2016 afin d'obtenir des renseignements sur la possibilité de faire un gîte. Le règlement de zonage ne le permet dans leur zone. Ils peuvent attendre la concordance au schéma, mais le délai est d'environ deux à trois ans. S'ils veulent faire faire les changements au règlement présentement, le coût sera de 1 000 \$ et au mois de mars 2017, de 250 \$ tels que spécifiés au règlement. La directrice générale et secrétaire-trésorière contactera les personnes concernées afin de leur expliquer la situation.

## **9. RÉPARATION DES CHEMINS D'ASPHALTE**

**ATTENDU QUE** les chemins d'asphalte de la rue Principale et du chemin Auckland commencent à avoir des fissures et des trous;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal veut entreprendre la réparation des trous des chemins d'asphalte;

**ATTENDU QUE** la firme Permaroute a un procédé de scellement des fissures et des trous;

### **Résolution 2016-07-131**

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,  
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

**QUE** le Conseil municipal accepte l'offre de Permaroute d'un montant de 11 680 taxes non incluses pour un premier essai de réparation des trous et des fissures de la rue Principale et du chemin Auckland à Saint-Malo

**QUE** le maire ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière signeront tous les documents pour et au nom de la municipalité de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **10. AVIS DE MOTION :**

### **10.1 Règlement afin de modifier le règlement 373-2011 concernant les nuisances**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

### **10.2 Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la municipalité de Saint-Malo**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

## **11. PAIEMENT DES COMPTES**

### 11.1 Comptes payés

**ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes, d'un montant total de 243 064,58 \$ payés depuis le 14 juin 2016;

#### **Résolution 2016-07-132**

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter la liste présentée au conseil pour le paiement des comptes, d'un montant total de 243 064,58 \$ payés depuis le 14 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 11.2 Comptes à payer

Aucun compte n'est à payer pour le mois de juillet 2016.

## 12. **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue. Un dossier a été retenu.

### 12.1 Souper d'ouverture de l'Exposition Vallée de la Coaticook - 2016

**ATTENDU QUE** l'Expo Vallée de la Coaticook a fait parvenir une invitation pour le souper d'ouverture qui se tiendra à la salle du C. R. I. F. A. le jeudi 4 août 2016 à 18 h 30;

**ATTENDU QUE** la réservation individuelle est au coût de 50 \$ par billet ou de 350 \$ pour une table de huit personnes;

#### **Résolution 2016-07-133**

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,  
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

**DE** réserver une table de huit personnes au coût de 350 \$ pour le souper d'ouverture de l'Exposition Vallée de la Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 13. **RAPPORTS :**

### 13.1 Maire

Monsieur le maire Jacques Madore explique au Conseil municipal qu'une demande de subvention doit être demandée à Tillotson pour le projet Indian Stream. Le Conseil municipal doit adopter une résolution pour s'engager au projet :

**ATTENDU QUE** le projet Indian Stream sera réalisé avec une demande de subvention à la Fondation Tillotson;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo veut participer au projet Indian Stream;

### **Résolution 2016-07-134**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,  
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

**QUE** la municipalité s'engage à participer au projet Indian Stream pour un montant de 5 000 \$.

**QU'**une demande de subvention sera présentée à la Fondation Tillotson.

**QUE** les signataires pour et au nom de la municipalité de Saint-Malo des documents du projet Indian Stream seront le maire ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorières

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Une mise à jour sera faite pour le dossier de la Caisse;

Le golf qui a été organisé pour la Fête régionale de la famille à accumuler 6 000 \$ de profits.

### **13.2 Conseillers**

Le conseiller municipal Benoit Roy parle au Conseil municipal du programme Interconnexion.

### **13.3 Directrice générale**

#### **13.3.1 Rénovation du garage et de la toilette au chalet municipal**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo veut rénover le garage à l'arrière de l'ancienne beurrerie ainsi que la toilette extérieure du chalet municipal au 90, chemin Du Lac;

**ATTENDU QU'** une demande de prix sera faite à différentes entreprises de rénovation;

### **Résolution 2016-07-135**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière procédera à une demande de prix afin de rénover le garage à l'arrière de l'ancienne beurrerie ainsi que la toilette extérieure du chalet municipal au 90, chemin Du Lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **14. VARIA**

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

### **15. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE**

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.  
Il est 20 h 55.

---

Jacques Madore, maire

---

Édith Rouleau, directrice générale et  
secrétaire-trésorière